



**Déclaration de la Tunisie au titre du point à l'ordre du jour n°108**  
**Intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international »**  
(4 octobre 2016)

Chers Délégués,

Tout d'abord, je voudrais souligner que ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom de l'OCI et du MNA.

Nous assistons ces derniers temps à une recrudescence, sans précédent, de la menace terroriste. Attentats meurtriers visant les forces de l'ordre autant que les populations civiles, attaques suicides de kamikazes, bombes, véhicules piégés ou fusillades : Une fiction qui devient réalité. L'objectif est le même : Semer la peur et installer le chaos et en définitive remettre en cause le modèle sociétal contemporain.

Cette triste réalité sous l'emprise de laquelle certains pays et régions vivent aujourd'hui, nous incite à porter un intérêt particulier au débat qui se tient aujourd'hui et qui continue à se tenir ailleurs. Le péril terroriste impose une action concertée, efficace et rapide. A engager sur plusieurs fronts à commencer par la compréhension des facteurs à l'origine de la radicalisation et du basculement vers l'extrémisme violent. Et également par la mise en place des mécanismes appropriés permettant l'échange d'expertises et de renseignements dans le but de renforcer et de consolider les capacités nationales dans la lutte contre ce fléau.

Chers délégués,

La Tunisie se réjouit de sa participation à ce débat pour rappeler sa pleine adhésion à la stratégie mondiale de lutte antiterroriste et le cadre global qu'elle met en place pour y faire face ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, notamment la résolution 2178 (2014) du Conseil de Sécurité qui a le mérite de nous orienter vers une série d'actions concrètes pour lutter contre le phénomène des combattants étrangers.

La Tunisie a réussi grâce, à l'opiniâtreté de son peuple, la détermination de son élite politique et l'engagement de sa société civile, à dissiper les velléités de polarisation et de mise en échec de son processus de transition politique et à jeter les bases d'une démocratie naissante.

La pierre angulaire de cette œuvre fut l'adoption d'une constitution consensuelle et progressiste qui consacre l'ouverture de la Tunisie à la modernité et aux autres cultures et civilisations, qui garantit la liberté de conscience et prône le pluralisme. Cette détermination à parachever la transition politique a imprégné la volonté de toutes les forces vives du pays à assurer le succès des échéances électorales législatives et présidentielles et à asseoir les premiers jalons de la 2<sup>ème</sup> République.

Néanmoins, d'aucuns estiment que cette expérience démocratique inédite évolue dans un contexte régional des plus difficiles où la lutte contre le terrorisme constitue désormais la menace majeure à la paix et la sécurité dans la région.

Au vu de cette réalité, le Gouvernement tunisien a adopté une série de mesures d'ordre législatif, institutionnel et opératoire en vue d'optimiser les capacités nationales en matière de lutte contre le terrorisme. Ainsi a été adopte le 7 août 2015, une loi organique portant sur la lutte contre le terrorisme

et la répression du blanchiment d'argent. Cette loi incrimine tous les actes d'appui, d'incitation, d'entraînement, de recrutement, d'apologie, de tentative et de complicité de financement des activités terroristes, mais également le voyage vers des zones de conflit et le financement de ces opérations et, ce conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, notamment les résolutions 1373 (2001) et 2178 (2014) du Conseil de Sécurité.

Nous œuvrons également en étroite collaboration avec les institutions onusiennes pertinentes, à l'instar de la Direction Exécutive du Comité Contre le Terrorisme, en vue de la finalisation d'une stratégie nationale globale et intégrée de lutte contre le terrorisme qui prend en ligne de compte les dimensions sécuritaires, sociale, économique, culturelle, médiatique, éducationnelle et religieuse pouvant permettre de prévenir et de lutter efficacement contre le terrorisme.

Par ailleurs, l'opérationnalisation des pôles judiciaire et sécuritaire spécialisés dans la lutte contre le terrorisme a conforté les efforts nationaux entrepris dans ce domaine.

Consciente de l'importance d'une action collective pour lutter contre la menace terroriste, la Tunisie s'est engagée aux plans régional et sous régional en vue de renforcer les mécanismes de coopération dans ce domaine, notamment à travers la conclusion d'une série d'accords bilatéraux portant essentiellement sur l'évaluation de la menace terroriste et l'élimination de leurs sources de financement. La Tunisie a également ratifié toutes les conventions régionales liées à la lutte contre le terrorisme à savoir, la Convention Arabe de Lutte Contre le Terrorisme, la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la Lutte contre le Terrorisme, et la Convention de l'Organisation de la Conférence Islamique sur la Lutte Contre le Terrorisme.

La Tunisie a, par ailleurs, réaffirmé cet engagement à contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme, en adhérant à cet effet à 14 traités internationaux, notamment la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée ou encore la Convention Internationale pour la Répression des Crimes Terroristes.

Chers Délégués,

Il en va sans dire que l'intensification de la coopération internationale et la nécessité d'une réaction dynamique, cohérente et multidimensionnelle de l'ensemble de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est de mise.

Dans ce cadre, il convient de souligner le rôle central de l'ONU appelée de plus en plus à coordonner les efforts en matière de lutte contre le terrorisme et la Tunisie saisit cette occasion pour réitérer son engagement ferme à raffermir sa coopération avec les différentes institutions onusiennes à même de consolider les capacités nationales en vue de relever ce défi. D'ailleurs, la collaboration étroite établie entre la Tunisie et la Direction Exécutive du Comité contre le Terrorisme traduit notre volonté de renforcer le partenariat positif établi avec ce Comité.

Chers délégués,

Nous constatons aujourd'hui avec inquiétude le spectre extrêmement large du recrutement, des profils et des modes opératoires. Ceci est de nature à nous nous éclairer sur la capacité déploiement des groupes terroristes sur plusieurs fronts pour instrumentaliser de potentiels combattants étrangers en recourant, notamment aux technologies de pointe en matière d'information et de communication et en tissant des liens de plus en plus étroits avec les réseaux de criminalité internationale. Il importe par conséquent de renforcer l'appui aux organismes sécuritaires nationaux qui mènent un combat sans relâche contre le terrorisme, tant par l'accélération de l'échange d'informations que par le partage plus large d'expériences et le renforcement de la coopération internationale dans les domaines de la sécurité des frontières, de lutte contre le blanchiment de capitaux et de poursuites de terroristes.

Par ailleurs, nous ne devrions pas occulter l'existence de facteurs sous-jacents qui sont sciemment exploités pour alimenter les rhétoriques terroristes et qui sont principalement liés la persistance des injustices, la pauvreté ou encore l'accroissement du nombre de conflits dont plusieurs demeurent non-résolus.

A cet égard, nous tenons à faire part de notre appréciation pour les efforts louables entrepris par M. le Secrétaire Général des Nations Unies suite à l'adoption du plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, dimension essentielle dans la lutte contre ce fléau. Il est primordial à ce stade que nous nous engageons dans un effort commun en vue de combattre cette gangrène qui menace nos sociétés et prend en otage l'avenir des générations futures.

Merci pour votre attention.